



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2012

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 6 novembre 2012 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Danielle Banville-Roy, décédée le 1<sup>er</sup> octobre 2012, à l'âge de 57 ans ;
- Monsieur Michel Brousseau, décédé le 2 octobre 2012, à l'âge de 69 ans ;
- Madame Lucienne Lemay, décédée le 29 octobre 2012, à l'âge de 89 ans ;
- Monsieur Clément-Paul Villeneuve, décédé le 29 octobre 2012, à l'âge de 77 ans.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

#### **RÉSOLUTION 2012-11-552 ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'adopter l'ordre du jour modifié de la manière suivante :

- Par le retrait à l'article 15 de la mention « Règlement RV-1509 »;
- Par le remplacement à l'article 16 de la mention « Règlement RV-1509 » par « Règlement RV-1438 »;
- Par l'ajout de l'article 29.1 – **Autorisation – Travaux de raccordement au réseau pluvial des immeubles de la 6<sup>e</sup> Avenue**
- Par la précision à l'article 41 C) du refus du plan d'aménagement paysager
- Par la précision à l'article 41 D) du refus du concept architectural et d'aménagement paysager

Adoptée

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

### **Madame Diane Dubois**

- Remercie monsieur René Lachance de son intervention concernant la collecte de matières résiduelles sur terrasse Filion.

### **Monsieur Gilles Godard**

- Projet pilote de l'arrêt à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et la rue Jean-Pierre-Ferland;
- Accroissement des vols dans le secteur des rues Principale et Fortin;
- Terrain vacant sur la rue Fortin – Ramassage des feuilles;
- Commission Charbonneau;
- Procédures à l'encontre de monsieur Lino Zambito;
- Refoulement d'égouts sur la rue Fortin;
- Appels d'offres pour l'usine d'épuration.

### **Monsieur Percy Hoffman**

- Projet pilote – Cabanes de pêche sur la rivière des Mille-Îles.

### **Monsieur Luc Lemire**

- Travaux en cours sur la 6<sup>e</sup> Avenue.

### **Claire de Lamirande**

- Représentations de la Ville à la Commission itinérante sur le droit au logement à Sainte-Thérèse, le 15 novembre prochain;
- Projet de développement de l'ancien site du Club Aramis.

### **Gérald Ducharme**

- Duraform 2000 – Entrepreneur général / Construction d'entrepôts au 82, rue Prévost – Questions sur les exigences réglementaires actuelles.

### **Monsieur Martin Drapeau**

- Revue sur certains contrats accordés par le conseil municipal en 2011;
- Confier les contrats de conciergerie aux Cols bleus de la Ville;
- Vente du Centre d'excellence sur glace.

### **Monsieur Michel Lachance**

- Entrevue de monsieur Lino Zambito à l'émission de radio « Dutrisac » au 98,5 FM, la semaine dernière.

## **RÉSOLUTION 2012-11-553**

### **SÉANCE D'INFORMATION –**

### **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-001**

Madame la mairesse Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du premier Projet de règlement RV-1441-001 et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-001 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone communautaire P-3 225 à même la zone R-1 221 et l'établissement des dispositions particulières à la zone P-3 225.

#### Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-001, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, deux questions ont été adressées à ce sujet et seront reproduites au livre des procès-verbaux des séances de consultation.

#### **RÉSOLUTION 2012-11-554 SÉANCE D'INFORMATION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-002**

Madame la mairesse Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du premier Projet de règlement RV-1441-002 et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-002 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement de la zone résidentielle R-3 407 à même la zone C-3 405 et l'établissement des dispositions particulières à la zone R-3 407.

#### Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-002, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, une seule question a été adressée à ce sujet et sera reproduite au livre des procès-verbaux des séances de consultation.

#### **RÉSOLUTION 2012-11-555 SÉANCE D'INFORMATION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-003**

Madame la mairesse Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du premier Projet de règlement RV-1441-003 et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-003 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de la zone commerciale C-2 475-1 à même la zone R-1 475 et l'établissement des dispositions particulières à la nouvelle zone.

### Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-003, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, une seule question a été adressée à ce sujet et sera reproduite au livre des procès-verbaux des séances de consultation.

### **RÉSOLUTION 2012-11-556 AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 120-130, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-3 105-1 - LOT 3 006 328 – DOSSIER 1207-DM-208**

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé aux 120-130, chemin de la Grande-Côte, désigné comme étant le lot 3 006 328 au Cadastre du Québec, dans la zone C-3 105-1.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune intervention du public n'est faite à ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 12 septembre 2012, portant le numéro R-12-CU-2228;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir, conformément au Règlement RV-1446 sur les dérogations mineures, la norme de la marge avant minimale du bâtiment commercial à 0,00 mètre alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige deux mètres (2,00) ;

D'établir, conformément au Règlement RV-1446 sur les dérogations mineures, la norme de la marge d'éloignement minimale entre le mur de la façade principale et les cases de stationnement à quarante-deux centimètres (0,42) alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige un mètre et cinquante centimètres (1,50);

D'établir, conformément au Règlement RV-1446 sur les dérogations mineures, le nombre minimal de cases de stationnement à soixante-quinze (75) cases alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige soixante-dix-neuf (79) cases ;

DE demander le dépôt d'une garantie bancaire au montant de 15 000 \$ couvrant les frais d'aménagement paysager, selon les plans déjà approuvés par le Service d'urbanisme.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-557**

**AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 625 À 631 ET 633 À 639,  
RUE PAPINEAU – ZONE R-3 126-1 – LOTS 4 924 287 À 4 924 290 ET  
4 924 291 À 4 924 294 - DOSSIER 1210-DM-211**

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure pour les immeubles situés aux 625 à 631 et 633 à 639, rue Papineau, désignés comme étant les lots 4 924 287 à 4 924 290 et 4 924 291 à 4 924 294 au Cadastre du Québec, dans la zone R-3 126-1.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune intervention du public n'est faite à ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 3 octobre 2012, portant le numéro R-12-CU-2243;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir, conformément au Règlement RV-1446 sur les dérogations mineures, la norme de la distance minimale requise entre les bâtiments numéro 1 et 2 du projet résidentiel intégré situé sur la rue Papineau, à quatre mètres et deux centièmes (4,02) alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige six mètres (6,00).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-558**

**AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 645 À 651 ET 653 À 659,  
RUE PAPINEAU – ZONE R-3 126-1 – LOTS 4 924 283 À 4 924 286 ET  
4 924 279 À 4 924 282 - DOSSIER 1210-DM-212**

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure pour les immeubles situés aux 645 à 651 et 653 à 659, rue Papineau, désignés comme étant les lots 4 924 283 à 4 924 286 et 4 924 279 à 4 924 282 au Cadastre du Québec, dans la zone R-3 126-1.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune intervention du public n'est faite à ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 3 octobre 2012, portant le numéro R-12-CU-2244;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir, conformément au Règlement RV-1446 sur les dérogations mineures, la norme de la distance minimale requise entre les bâtiments numéro 3 et 4 du projet résidentiel intégré situé sur la rue Papineau, à quatre mètres et deux centièmes (4,02) alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige six mètres (6,00).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-559  
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2012 ainsi que le procès-verbal des séances extraordinaires des 9 et 23 octobre 2012, tels que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-560  
RÈGLEMENT RV-1441-004 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFALT

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-004 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de la zone industrielle I-2 133-1 à même la zone I-2 133 et l'établissement des dispositions particulières à la nouvelle zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-561  
RÈGLEMENT RV-1447-001 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFALT

D'adopter le Projet de règlement RV-1447-001 modifiant le règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone C-3 319.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-562**  
**RÈGLEMENT RV-1447-002 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1447-002 modifiant le règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone I-2 133-1.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-563**  
**RÈGLEMENT RV-1526 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil le 11 septembre 2012;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1526 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-564**  
**RÈGLEMENT RV-1527 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil le 2 octobre 2012;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-1527 abrogeant le Règlement RV-1007 concernant la conversion d'immeubles locatifs en copropriété divisée ou indivise sur le territoire de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-565**  
**RÈGLEMENT RV-478-11 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-478-11 modifiant le Règlement RV-478 concernant les tranchées dans la voie publique ainsi que le raccordement d'égouts sanitaire, pluvial et d'aqueduc dans la municipalité de Boisbriand.

**RÉSOLUTION 2012-11-566**  
**RÈGLEMENT RV-656-10 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-656-10 modifiant le Règlement RV-656 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la ville de Boisbriand.

**RÉSOLUTION 2012-11-567**  
**RÈGLEMENT RV-991-21-7 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-991-21-7 modifiant le Règlement RV-991-21 concernant la régie et l'administration de l'aqueduc, fixant la taxe d'eau et établissant la compensation pour le service d'égout et l'assainissement des eaux usées.

**RÉSOLUTION 2012-11-568**  
**RÈGLEMENT RV-992-11-5 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-992-11-5 modifiant le Règlement RV-992-11 sur l'enlèvement des déchets, l'établissement d'un système de collecte sélective et l'imposition d'une compensation à ces fins.

**RÉSOLUTION 2012-11-569**  
**RÈGLEMENT RV-1311-2 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1311-2 modifiant le Règlement RV-1311 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts et de fondation de rue pour le développement d'une partie du secteur Faubourg Boisbriand.



**RÉSOLUTION 2012-11-570**  
**RÈGLEMENT RV-1432-3 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1432-3 modifiant le Règlement RV-1432 par la réduction du montant de l'emprunt et par le remplacement de la répartition fiscale.

**RÉSOLUTION 2012-11-571**  
**RÈGLEMENT RV-1447-001 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1447-001 modifiant le règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone C-3 319.

**RÉSOLUTION 2012-11-572**  
**RÈGLEMENT RV-1447-002 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1447-002 modifiant le règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone I-2 133-1.

**RÉSOLUTION 2012-11-573**  
**RÈGLEMENT RV-1528 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1528 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2013.

**RÉSOLUTION 2012-11-574**  
**RÈGLEMENT RV-1530 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1530 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2013.

**RÉSOLUTION 2012-11-575**  
**DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 20 septembre au 24 octobre 2012, conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-576**  
**SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 septembre au 15 octobre 2012 montrant un total des activités de 3 086 973,31 \$.

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	1 976 732,66	
Activités financières d'investissement	531 080,96	
Total des chèques fournisseurs		2 507 813,62
Salaires – Dépenses	880 445,63	
Salaires - Déductions	(301 285,94)	
Total des salaires nets		579 159,69
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		3 086 973,31

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-577  
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accepter de la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 18 octobre 2012, révisée par le Service de la trésorerie le 22 octobre 2012, montrant un total de 1 105 222,21 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-578  
FERMETURE DE RÈGLEMENTS**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la fermeture des règlements apparaissant à la liste préparée par madame Lisette Dussault, assistante trésorière, datée du 24 octobre 2012 et dont le financement est complété.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-579  
UTILISATION DES SOLDES DISPONIBLES**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser l'utilisation des soldes disponibles au montant de 6 692,26 \$ dégagés lors de la fermeture des règlements indiqués au rapport de madame Lisette Dussault, assistante trésorière, du 24 octobre 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-580  
RAPPORT FINANCIER INTÉrimAIRE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE  
FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉES – DÉPÔT**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE prendre acte du dépôt du rapport financier intérimaire des activités financières de fonctionnement non consolidées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-581  
SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE DE  
CIRCULATION DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DU  
BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE, ENTRE LES DEUX  
INTERSECTIONS DE L'AVENUE DES GRANDES TOURELLES –  
CONTRAT 2012-1282 – RÈGLEMENT RV-1516**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour une étude de circulation dans le cadre du réaménagement du boulevard de la Grande-Allée, entre les deux intersections de l'avenue des Grandes Tourelles, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
Dessau inc. 1200, boulevard Saint-Martin Ouest Bureau 300 Laval (Québec) H7S 2E4
Cima + 740, rue Notre-Dame Ouest Bureau 900 Montréal (Québec) H3C 3X6
Axor Experts-Conseils inc. 5101, rue Buchan Bureau 400 Montréal (Québec) H4P 2R9

Genivar 2525, boulevard Daniel-Johnson Bureau 525 Laval (Québec) H7T 1S9
---

ATTENDU que les offres reçues ont été analysées par les membres du comité de sélection nommés par le directeur général de la Ville, conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011, en date du 24 octobre 2012;

ATTENDU que suite au dépôt du rapport du comité de sélection, une erreur importante a été détectée au cahier des charges spéciales, telle erreur affectant nécessairement le prix soumis par chacun des soumissionnaires.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 9 octobre 2012 ainsi que du rapport du comité de sélection du 24 octobre 2012, lequel recommandait d'accorder le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final;

DE rejeter toutes les offres reçues, vu la découverte d'une omission dans la description du mandat contenue au cahier des charges spéciales;

D'autoriser le Service du génie à procéder à de nouvelles demandes de soumissions basées sur une description corrigée du mandat.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-582  
SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE DIVERSES RUES (SECTEUR OUEST DU TERRITOIRE) – CONTRAT 2012-1284 – RÈGLEMENT RV-1438**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection de diverses rues (secteur ouest du territoire), la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
Ingemax inc. 24, rue Saint-Eustache Saint-Eustache (Québec) J7R 2K9
Génius Conseil inc. 13200, boulevard Métropolitain Est Montréal (Québec) H1A 5K8
BPR-Triax 4650, boulevard des Laurentides, bureau 300 Laval (Québec) H7K 2J4

Leroux Beaudoin Hurens & Associés 835, Montée Masson, bureau 201 Terrebonne (Québec) J6W 2C5
Axor Experts-Conseils inc. 5101, rue Buchan, bureau 400 Montréal (Québec) H4P 2R9
Les Consultants SM inc. 4600, rue Louis B. Mayer Laval (Québec) H7P 6E4
BSA Groupe Conseil Les Consultants Bellefeuille, Samson inc.) 107, rue Saint-Louis, bureau 100 Saint-Eustache (Québec) J7R 1X8
Genivar 2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 525 Laval (Québec) H7T 1S9
CIMA+ 740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900 Montréal (Québec) H3C 3X6
MLC Associés Inc. 2990, avenue Pierre-Péladeau, bureau 400 Laval (Québec) H7T 3B3

ATTENDU que les offres reçues ont été analysées par les membres du comité de sélection nommés par le directeur général de la Ville, conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 16 octobre 2012 ainsi que du rapport du comité de sélection du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

D'accepter l'offre de Ingémax inc., ayant obtenu le meilleur pointage final pour les services professionnels de préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection de diverses rues (secteur ouest du territoire), au montant de 69 904,80 \$ (toutes taxes incluses).

D'imputer la dépense au Règlement RV-1438.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-583  
 SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET  
 DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION  
 DE DIVERSES RUES (SECTEUR EST DU TERRITOIRE) – CONTRAT  
 2012-1285 – RÉGLEMENT RV-1438**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection de diverses rues (secteur est du territoire), la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
Ingemax inc. 24, rue Saint-Eustache Saint-Eustache (Québec) J7R 2K9
Génius Conseil inc. 13200, boulevard Métropolitain Est Montréal (Québec) H1A 5K8
BPR-Triax 4650, boulevard des Laurentides, bureau 300 Laval (Québec) H7K 2J4
Leroux Beaudoin Hurens & Associés 835, Montée Masson, bureau 201 Terrebonne (Québec) J6W 2C5
Axor Experts-Conseils inc. 5101, rue Buchan, bureau 400 Montréal (Québec) H4P 2R9
Les Consultants SM inc. 4600, rue Louis B. Mayer Laval (Québec) H7P 6E4
BSA Groupe Conseil Les Consultants Bellefeuille, Samson inc.) 107, rue Saint-Louis, bureau 100 Saint-Eustache (Québec) J7R 1X8
Genivar 2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 525 Laval (Québec) H7T 1S9
CIMA+ 740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900 Montréal (Québec) H3C 3X6
MLC Associés Inc. 2990, avenue Pierre-Péladeau, bureau 400 Laval (Québec) H7T 3B3

ATTENDU que les offres reçues ont été analysées par les membres du comité de sélection nommés par le directeur général de la Ville, conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée le 18 janvier 2011, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 16 octobre 2012 ainsi que du rapport du comité de sélection du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

D'accepter l'offre de Ingémax inc., ayant obtenu le meilleur pointage final pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection de diverses rues (secteur est du territoire), au montant de 39 091,50 \$ (toutes taxes incluses).

D'imputer la dépense aux Règlement RV-1438.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-584**  
**SOUSSIONS – ACQUISITION DE 3 VÉHICULES FORD EXPLORER**  
**2013 – VÉHICULES DE LIAISON POUR INTERVENTIONS – SÉCURITÉ**  
**INCENDIE – CONTRAT 2012-1286 – RÈGLEMENT RV-1518**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'acquisition de 3 véhicules Ford Explorer 2013 – Véhicules de liaison pour interventions – Sécurité incendie, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses) Véhicule numéro 1	MONTANT (taxes incluses) Véhicule numéro 2	MONTANT (taxes incluses) Véhicule numéro 3
P.E. Boisvert Auto ltée 2 Marie-Victorin Boucherville (Québec) J4B 1V5	67 484,58 \$	60 044,54 \$	60 044,54 \$
Jacques Olivier Ford inc. 4405, Chemin Chambly St-Hubert (Québec) J3Y 3M7	68 256,05 \$	60 883,86 \$	60 883,86 \$
Des Laurentides Ford inc. 155, boulevard Lachapelle St-Jérôme (Québec) J7Z 7L2	68 395,18 \$	61 114,96 \$	61 114,96 \$
Blainville Ford inc. 600, boulevard Curé-Labelle Blainville (Québec) J7C 2H9	68 847,03 \$	61 573,71 \$	61 573,71 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur Claude Prévost, directeur du Service sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière en date du 16 octobre 2012.



D'accepter la soumission de P.E. Boisvert Auto Itée, au montant de 187 573,66 \$, toutes taxes incluses, pour l'acquisition de 3 véhicules Ford Explorer 2013 – Véhicules de liaison pour interventions – Sécurité incendie.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1518.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-585  
SOUMISSIONS – ACQUISITION D'UN CAMION 6 ROUES FORD F-550  
CHÂSSIS 2012 OU 2013 – CONTRAT 2012-1287 – RÈGLEMENT RV-1518**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion 6 roues Ford F-550 châssis 2012 ou 2013, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Blainville Ford inc. 600, boulevard Curé-Labelle Blainville (Québec) J7C 2H9	36 687,37 \$
Des Laurentides Ford inc. 155, boulevard Lachapelle St-Jérôme (Québec) J7Z 7L2	37 061,04 \$
Ventes Ford Élite (1978) inc. 2171, boulevard Labelle St-Jérôme (Québec) J7Y 1T1	37 141,52 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière en date du 16 octobre 2012.

D'accepter la soumission de Blainville Ford inc., au montant de 36 687,37 \$, toutes taxes incluses, pour l'acquisition d'un camion 6 roues Ford F-550 châssis 2012 ou 2013.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1518.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-586  
RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA  
VILLE AU 6 NOVEMBRE 2012 ET DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS**

La mairesse fait lecture intégrale de son rapport sur la situation financière de la Ville de Boisbriand, dont le texte est reproduit ci-après, puis le dépose accompagné des annexes requises par la Loi.

**Rapport de la mairesse sur la situation financière  
de la Ville de Boisbriand  
Déposé à la séance régulière du conseil municipal  
du 6 novembre 2012**

Madame, Monsieur,

En cette fin d'année, j'ai le plaisir, à titre de mairesse, de vous faire rapport de la situation financière de la Ville de Boisbriand. La présentation de ce rapport est faite de manière à ce que vous, les citoyens, puissiez rapidement prendre connaissance des orientations de votre conseil municipal ainsi que de la position financière passée, présente et future. Bonne lecture !

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes du Québec, et à la Loi sur le traitement des élus municipaux seront abordés :

- les états financiers de l'exercice 2011;
- le programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014;
- les indications préliminaires des résultats financiers 2012;
- les rémunérations des élus;
- les orientations générales du prochain budget.

**LE PASSÉ**

**Derniers états financiers au 31 décembre 2011**

Les états financiers non consolidés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011 vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et déposés au conseil le 1<sup>er</sup> mai 2012 indiquaient un surplus de 711 483 \$. Ce montant s'explique principalement par la hausse des revenus de mutation et la baisse du service de la dette

<b>Revenus (arrondi)</b>	<b>Dépenses (arrondi)</b>	<b>Écart (arrondi)</b>
50 900 000\$	50189 000\$	711 000\$

**Dernier programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014**

Le programme triennal des immobilisations permet au conseil municipal de planifier les dépenses en immobilisations pour les trois prochaines années. Le programme triennal des années 2012, 2013 et 2014 s'élève à 48,5 M\$, dont 15,2 M\$ en 2012.

Ces investissements incluent notamment la réfection des infrastructures de routes, l'aménagement de parcs et l'adhésion à un programme d'efficacité énergétique pour les bâtiments. Une partie de ces dépenses seront subventionnées.

Sommairement, les principaux investissements du programme triennal d'immobilisations prévoyaient les dépenses suivantes :

	<b>2012-2013-2014</b>
	<b>(M\$)</b>
Travaux de génie (services municipaux)	28,2
Parcs et terrains de jeux	8,8
Édifices	5,6
Projet Salix	2,3
Travaux publics	1,4
Sécurité incendie	1,2
Autres	1,0
<b>TOTAL</b>	<b>48,5 M\$</b>

## LE PRÉSENT

### Indications préliminaires des résultats financiers 2012

<b>Revenus</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Écart</b>
53 305 000\$	52 372 000\$	933 000\$

Ce surplus anticipé provient principalement de revenus excédentaires par rapport au budget initial et au contrôle serré des dépenses. Je recommanderai au conseil municipal d'utiliser cet excédent au budget d'opérations 2013 pour maintenir au plus bas le compte de taxe moyen et faire face à de nouvelles obligations.

### Taux d'endettement (présenter un graphique)

2008	2009	2010	2011	2012
5,30 %	4,89%	4,5 %	4,26 %	3,91% (prévu)

La diminution constante démontre la volonté du conseil à contrôler l'endettement de la Ville tout en poursuivant les mises à niveau et les investissements à long terme.

### Rémunérations et allocations des membres du conseil municipal pour 2012

<b>Rémunération</b>	<b>Maire</b>	<b>Conseiller</b>
Salaire annuel	67 841\$	22 613\$
Allocation annuelle	15 310\$	11 307\$
Maire suppléant mensuel		645\$
Allocation mensuelle		323\$
Salaire mensuel pour la MRC	347,43\$	
Présence à la MRC par séance	265,23\$	
Substitut à la MRC par séance		265,23\$
Allocation par séance		132,61\$
Présidence annuelle d'une commission	4 970\$	2 656\$
Allocation annuelle		1 328\$
Vice-présidence annuelle d'une commission		1772\$
Allocation annuelle		886\$

Délégué annuel à la RIPTB	2 527\$
Allocation annuelle	1 263\$
Délégué ou substitut à la CRÉ par séance	268\$
Délégué ou substitut au CITL par séance	150\$
Délégué ou substitut à Tricentris par séance	100\$

Toujours en respect de la Loi, la liste de tous les contrats, conclus entre le 1<sup>er</sup> octobre 2011 et le 30 septembre 2012, peut être consultée à l'hôtel de ville. Elle inclut les contrats :

- qui comportent une dépense de plus de 25 000\$,
- de même que ceux qui représentent une dépense de plus de 2 000\$ avec un même fournisseur lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui excède 25 000\$.

## LE FUTUR

### **Orientations générales du budget 2013 et du programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015**

La poursuite de la bonification des services municipaux est notre priorité. À cette fin, une très grande rigueur est appliquée pour dégager la marge de manœuvre nécessaire au développement social, économique, sportif et culturel de Boisbriand. Cette rigueur est essentielle non seulement pour la gestion des projets, mais également pour la santé financière municipale.

Quant aux investissements municipaux, ils seront identifiés dans le prochain programme triennal d'immobilisation. Il sera fait de manière à assurer une planification à long terme pour assurer d'une part la mise à jour de nos infrastructures municipales, et d'autre part, la réalisation d'actifs qui répondent aux besoins de la population, tout contrôlant l'endettement de la ville.

Depuis le début de mon mandat en 2009, j'ai privilégié une gestion ferme dans l'intention avouée d'offrir aux citoyens une excellente prestation de service dans un cadre financier contrôlé. Mon 4<sup>e</sup> rapport reflète très bien les efforts consentis. Je suis très fière du bilan remarquable que nous affichons, car nous avons su ajuster le budget et planifier l'avenir. Appuyer par des employés qui offrent des efforts soutenus afin de maintenir la stabilité financière de Boisbriand, et des citoyens qui y participent ; ensemble, nous pouvons porter cette fierté.

### **Excédents annuels 2009 – 2012 (présenter un graphique)**

2009	2010	2011	2012
(729 000\$)	307 000\$	711 000\$	933 000\$

L'objectif d'une santé financière atteinte dans le respect d'un développement harmonieux s'impose encore. Et, c'est dans cet esprit que se prépare le budget 2013. De sincères remerciements s'offrent aux membres du conseil, au directeur général, M. René Lachance et aux employés qui m'accompagnent.

**RÉSOLUTION 2012-11-587  
CONSEIL – DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

Désigner, madame Christine Beaudette, conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes, comme maire suppléant pour la période du 7 novembre 2012 jusqu'à la séance ordinaire du 5 mars 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-588  
RÈGLEMENT RV-1519 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE  
REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS À L'ARÉNA POUR L'ANNÉE 2012  
ET LEUR FINANCEMENT PAR EMPRUNT – APPROPRIATION AU  
FONDS GÉNÉRAL DE L'ANNÉE 2012**

ATTENDU que l'objet du Règlement RV-1519 a été entièrement réalisé selon les coûts prévus initialement soit la somme de 337 000 \$;

ATTENDU qu'aucune partie du montant de l'emprunt n'a été financée de façon permanente;

ATTENDU que pour payer le coût des acquisitions et des travaux prévus au règlement, la Ville désire approprier le montant de 337 000 \$ à même le fonds général de la municipalité;

ATTENDU qu'il existe en conséquence un solde de 337 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU que le financement de la dépense n'est pas requis et que l'emprunt autorisé ne devrait plus apparaître dans les registres du ministère;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le Règlement d'emprunt RV-1519 pour préciser le financement de la dépense;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approprier à même le fonds général de la municipalité, une somme de 337 000 \$ pour payer la dépense prévue au Règlement RV-1519.

D'annuler le montant de l'emprunt autorisé au Règlement RV-1519.

DE demander au ministère d'annuler dans ses registres le solde résiduaire de l'emprunt mentionné au Règlement RV-1519.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-589  
CONSEIL (ORGANISMES SUPRAMUNICIPAUX ET ORGANISMES  
MANDATAIRES DE LA MUNICIPALITÉ)**

ATTENDU que le conseil municipal doit déléguer, par résolution, le ou les membres du conseil qui le représentera auprès d'organismes supramunicipaux et d'organismes mandataires de la municipalité dont la Ville est membre ou partie ;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer les représentants de la Ville à l'organisme Régie intermunicipale des équipements régionaux Blainville-Boisbriand, laquelle est actuellement en voie de formation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE désigner les membres du conseil auprès de l'organisme suivant :

Régie intermunicipale des équipements régionaux Blainville-Boisbriand	Marlene Cordato Denis Hébert Patrick Thifault	Déleguée Représentant Représentant substitut Délégué substitut
---	---	---

Monsieur le conseiller Mario Lavallée demande le vote sur cette proposition.

Votent en faveur : Les conseillères et conseillers Christine Beaudette, Patrick Thifault, Daniel Kaeser, Denis Hébert ainsi que madame Marlene Cordato, mairesse.

Votent contre : Les conseillères et conseillers Lyne Levert, Gilles Sauriol, Mario Lavallée et David McKinley.

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2012-11-590  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE –  
SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA CRÉATION 2013-2023**

ATTENDU que les villes de Boisbriand, Sainte-Thérèse, Rosemère et Lorraine sont parties à l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie intermunicipale de police Thérèse- De Blainville;

ATTENDU que l'entente de création doit prendre fin le 26 juillet 2013 conformément à son article 15, à la suite des avis signifiés par les villes de Lorraine et de Sainte-Thérèse;

ATTENDU qu'un comité formé des délégués (maires et mairesses des municipalités) a été créé pour procéder à la révision des critères de répartition des dépenses, et ce, dans le but de les simplifier et d'en arriver à une quote-part plus représentative des services policiers fournis aux municipalités;

ATTENDU que les nouveaux critères proposés par le comité ont fait l'objet de nombreuses réflexions et représentent le scénario le plus représentatif de la réalité pour les municipalités;

ATTENDU la proposition du comité de ramener le nombre de critères de répartition à quatre en remplacement des huit critères antérieurement utilisés et définis à l'entente de création;

ATTENDU que l'intention des parties n'est pas de mettre un terme à la Régie, mais plutôt d'assurer sa pérennité dans une nouvelle entente reflétant l'évolution que la Régie a connue au cours des dix premières années de son existence et d'instaurer un nouveau mode de répartition des quotes-parts pour les municipalités membres de la Régie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le projet d'entente 2013-2023 visant la création de la Régie intermunicipale de police Thérèse-de Blainville;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une entente remplaçant l'entente ayant trait à la création de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville prenant fin le 26 juillet 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-591  
ENTENTE INTERMUNICIPALE – ÉCHANGE DE SERVICES EN MATIÈRE  
DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ENTRE LES VILLES DE LA  
MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

ATTENDU la mise en œuvre de l'implantation du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour la MRC Thérèse-De Blainville depuis juin 2011;

ATTENDU l'obligation de réaliser les actions 39 et 40 du schéma de couverture de risques concernant le développement et la mise en œuvre, dès la première année, d'une entente signée par toutes les villes de la MRC pour une assistance automatique qui permettra une réponse optimale concernant la couverture incendie lors d'interventions d'urgence;

ATTENDU la volonté des mairesses et des maires de convenir d'une entente d'échange de services en matière de protection contre les incendies entre les villes de la MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accepter l'entente intermunicipale relative à l'échange de services en matière de protection contre l'incendie entre les villes de la MRC de Thérèse-De Blainville proposée en version finale, le 24 octobre 2012;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une entente d'échange de services en matière de protection contre l'incendie entre les villes de Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse et ce, suite à l'adoption du schéma de couverture de risques de la MRC Thérèse-De Blainville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-592  
PAIEMENT D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – PLANS ET DEVIS  
ET SURVEILLANCE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AQUEDUC,  
D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ET DE FONDATION DE CHAUSSÉE  
SUR L'AVENUE DES GRANDES TOURELLES, TRONÇON V**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE reporter cette décision à la prochaine séance ordinaire du conseil.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-593  
PAIEMENT D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – ÉTUDE SUR LES  
SITES D'INFILTRATION DES BRANCHEMENTS PRIVÉS DANS LE  
RÉSEAU MUNICIPAL – ÉCHANTILLONNAGE DES ÉMISSAIRES  
PLUVIAUX – CONTRAT 2012-1270**

ATTENDU que le mandat pour la réalisation d'une étude sur les sites d'infiltration des branchements sanitaires privés dans le réseau municipal : échantillonnage des émissaires pluviaux (contrat 2012-1270) a été octroyé par le directeur général le 30 juillet 2012 à Avizo Experts-Conseils, pour un montant de 33 813,63 \$ (toutes taxes incluses);

ATTENDU qu'au cours de la réalisation du mandat, la présence de rejets excédentaires en coliformes fécaux dans l'exutoire n° 16 a été relevée et excède les normes établies par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU que la Ville devra demander à Avizo Experts-Conseils d'effectuer des analyses supplémentaires sur dix-huit (18) exutoires, à raison de trois (3) visites par exutoire, afin de localiser la zone problématique sur le réseau (i.e. où la prolifération des coliformes fécaux a lieu);

ATTENDU que les prix unitaires pour ces analyses supplémentaires ont été soumis par Avizo Experts-Conseils lors du dépôt de leur bordereau de soumission, le 24 juillet 2012;

ATTENDU que le montant nécessaire pour la réalisation de ces analyses supplémentaires, soit un montant de 17 000 \$ (toutes taxes incluses), est disponible au règlement RV-1474;



ATTENDU qu'en vertu du Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoirs conférés au directeur général par le conseil municipal, le directeur général ne peut autoriser des mandats d'un montant supérieur à 35 000 \$;

ATTENDU qu'en ajoutant la somme de 17 000 \$ (toutes taxes incluses) au mandat initial, le pouvoir d'autorisation des dépenses par le directeur général est dépassé et qu'une résolution du conseil doit être demandée avant de poursuivre les travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accepter la demande d'autorisation pour le paiement des honoraires supplémentaires à Avizo Experts-Conseils inc. pour l'étude sur les sites d'infiltration des branchements sanitaires dans le réseau municipal – échantillonnage des émissaires pluviaux au montant de 17 000 \$, toutes taxes incluses, afin d'effectuer les analyses supplémentaires mentionnées aux « Attendus »;

D'imputer la dépense au Règlement RV-1474.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-594**  
**VENTE D'UN VÉHICULE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser le Service des travaux publics à vendre un camion GMC 10 roues, 1994 (C-75) par l'entremise de Les encans Ritchie Bros.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-595**  
**CABANES À PÊCHE SUR LA RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES – PROJET PILOTE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accepter le document intitulé « Projet pilote – Cabanes à pêche » daté du 6 novembre 2012;

D'autoriser la direction générale à procéder à la mise en place du projet pilote pour l'installation de cabanes à pêches sur la rivière des Mille-Îles, pour la saison hivernale 2012-2013, conformément au document du 6 novembre 2012.

Monsieur le conseiller Gilles Sauriol enregistre sa dissidence.

Adoptée avec dissidence

**RÉSOLUTION 2012-11-596**

**AUTORISATION – TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL POUR UN AGRANDISSEMENT DE BÂTIMENT – 1755, BOULEVARD LIONEL-BERTRAND**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la firme Blondin Fortin & associés mandater par l'entreprise Le Maître Saladier inc., à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs l'autorisation pour la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales dans l'emprise des lots 2 504 903 et 4 811 124 (1755, boulevard Lionel-Bertrand), et ce, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

DE s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-597**

**AUTORISATION – TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PLUVIAL DES IMMEUBLES DE LA 6<sup>E</sup> AVENUE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser la firme GENIVAR à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs l'autorisation pour le raccordement au réseau pluvial des immeubles de la 6<sup>e</sup> Avenue et ce, pour le compte de la Ville;

D'autoriser la firme GENIVAR à faire parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs les plans et devis relatifs au contrat 2012-1259 (contrat dans lequel figure la réfection de la 6<sup>e</sup> Avenue);

DE s'engager à transmettre au ministère du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-598**  
**MANDAT AUX PROCUREURS – DOSSIER EN APPEL - CARRIÈRES ST-EUSTACHE LTÉE ET FIDUCIE ÉPOUSE LÉO ROBERT VACHON – DOSSIER P-362**

ATTENDU le jugement rendu par l'honorable Jimmy Vallée, jcq, le 23 août 2012 (dossier no 700-22-022094-105), condamnant Carrières St-Eustache ltée à payer un montant de 19 526,40 \$ (plus intérêts à 18 % - 27 571,78 \$ à la date du jugement) à titre de droits sur les mutations immobilières suite à la vente de terrains intervenue entre Carrières St-Eustache ltée et Fiducie Épouse Robert Léo Vachon;

ATTENDU que la question soumise à la Cour du Québec consistait à déterminer si les loyers versés par Carrières St-Eustache ltée au cours de la période de location de l'immeuble pouvaient être considérés comme autant d'acomptes au prix de vente de 2007 et ainsi partie intégrante de la « contrepartie payée pour le transfert de l'immeuble » au sens de l'article 2 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (L.R.Q. c. D-15-1);

ATTENDU que suite au jugement rendu en première instance, la Cour d'appel a accordé la permission à Carrières St-Eustache d'interjeter appel, le 9 octobre 2012.

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'être représentée devant la Cour d'Appel puisque le point de droit en litige est déterminant pour éviter que la transaction telle qu'effectuée entre Fiducie Épouse Robert Léo Vachon et Carrières St-Eustache ne devienne un modèle pour se soustraire à l'application de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE mandater l'étude d'avocats Prévost Fortin D'Aoust pour représenter les intérêts de la Ville dans l'affaire opposant la Ville de Boisbriand à Carrières St-Eustache ltée et Fiducie Épouse Léo Robert Vachon, dans le dossier de la Cour d'appel portant le numéro 500-09-022994-123.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-599**  
**MANDAT AUX PROCUREURS – LES ALIMENTS O'SOLE MIO INC. – DOSSIER P-414**

ATTENDU que les rejets excédentaires au réseau d'égouts et ouvrages d'assainissement générés par les Aliments O'Sole Mio inc., dépassent depuis plusieurs années les paramètres autorisés par la Ville;

ATTENDU que le contrôle des rejets des exploitations industrielles est nécessaire au fonctionnement optimal des ouvrages d'assainissement de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE mandater Me André Morin, de l'étude Prévost Fortin D'Aoust pour enjoindre, au moyen d'une mise en demeure, Les Aliments O'Sole Mio inc. de se conformer aux débits et charges de rejets au réseau d'égouts et ouvrages d'assainissement autorisés par la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-600  
SERVITUDE DE PASSAGE, D'ÉGOUT, D'AQUEDUC ET AUTRES – LOTS  
3 636 918 ET 2 506 745 – COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-  
DES-MILLE-ÎLES – DOSSIER 1823**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver l'établissement des servitudes suivantes sur des parties du lot 3 636 918 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebone, appartenant à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Milles-Iles en faveur du lot 2 506 745 appartenant à la Ville :

- droit de passage donnant accès au Parc Jean-Jacques-Rousseau et à l'espace de stationnement et droit de stationnement;
- droit d'installation et de maintien des clôtures de division, barrières, haies et revêtement d'allées autour de la surface de jeux et du terrain de soccer-football;
- droit d'accès à l'égout pluvial;
- droit de maintenir sur, au-dessus et en dessous de l'assiette de servitude des lignes de télécommunication et lignes de distribution d'énergie électrique, telles qu'installées à ce jour;
- droit d'exploitation de tout appareil et accessoires installés à ce jour jugés utiles ou nécessaires par les compagnies de services publics;
- droit de laisser en place les ouvrages souterrains en cas de désistement ou abandon

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, le contrat notarié avec le propriétaire des terrains visés et consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-601  
ACQUISITION DE RUE – LOTS 2 109 827 ET 4 972 130 (TERRASSE  
FILION)**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accepter la cession par monsieur Philippe Filion des lots 2 109 827 et 4 972 130 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour fins de rue, ces lots formant l'emprise d'une partie de la terrasse Filion;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville, tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-602  
DÉVELOPPEMENT CULTUREL – ENTENTE DE PARTENARIAT**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une entente avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine confirmant l'engagement de la Ville à investir la somme de 15 000 \$ par année, pour une période de 2 ans, soit pour un montant total de 30 000 \$, dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de partenariat.

D'imputer la dépense aux postes budgétaires 02 711 04 419 et 02 711 04 649.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-603  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME DE SOUTIEN À DES  
PROJETS ISSUS DES COMMUNAUTÉS EN MATIÈRE DE  
CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer un protocole d'entente avec le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) du Québec dans le cadre du projet d'une 9<sup>e</sup> semaine de camp de jour pour la saison 2013 - volet Garde estivale et grands congés scolaires, conditionnellement à ce que le projet d'entente soit soumis préalablement au conseil municipal.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-604**  
**SIGNALISATION**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser le Service des travaux publics à retirer les panneaux « Arrêt » sur le chemin de la Grande-Côte, à l'intersection de l'avenue Gabrielle-Roy et à procéder à l'installation de panneaux « Arrêt » sur le chemin de la Grande-Côte à l'intersection de la rue Jean-Pierre-Ferland.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-605**  
**OSBL – BÉNÉFICIAIRES D'UNE POLICE D'ASSURANCE DE BIENS, DOMMAGES ET RESPONSABILITÉ ASSUMÉE PAR LA VILLE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFALT

D'approuver la liste des organismes sans but lucratif qui bénéficieront du programme d'achat en commun de l'Union des municipalités du Québec pour les assurances des biens et de la responsabilité, à savoir :

**Organismes culturels :**

Club Optimiste de Boisbriand  
Club philatélique Les Timbrés de Boisbriand  
Club photo de Boisbriand  
Ligue de sacs de sable de Boisbriand  
Maison des jeunes Sodarrid de Boisbriand  
Oasis des aînés de Boisbriand  
Services d'entraides Le Relais  
Troupe vocale Les Vagabonds de Boisbriand  
Ligue d'improvisation Majeure classique de Boisbriand

**Organismes sportifs :**

A.B.C.B.  
Association de balle-molle mineure de Boisbriand  
Association de baseball mineur de Boisbriand  
Association de hockey mineur de Boisbriand  
Association de ringuette de Boisbriand  
Club de karaté Shorin-Ryu de Boisbriand  
Club de patinage artistique de Boisbriand  
Club de ski Yahou ! de Boisbriand  
FC Boisbriand (soccer)  
Ligue amicale de sports pour adultes de Boisbriand

D'autoriser la greffière de la Ville à assumer la prime de base (188,97 \$ taxes incluses) pour chacun des organismes à même le budget des assurances générales sous sa responsabilité.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 194 00 420.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-606  
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAULT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder un don et/ou subvention à l'organisme suivant, au bon vouloir du conseil, à savoir :

A) 200 \$ à Opération Nez rouge Laval – Basses-Laurentides pour la campagne 2012;

B) 75 \$ à la Légion royale canadienne pour l'achat d'une couronne pour la campagne du coquelicot dans le cadre du Jour du souvenir, le 10 novembre 2012;

C) 200 \$ à Le Mitan.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

Madame la conseillère Lyne Levert quitte son siège.

**RÉSOLUTION 2012-11-607  
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de septembre 2012 montrant un total mensuel de 6 222 288 \$ et un cumulatif de 18 708 287 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-608  
ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNE AU MUR – VITRERIE BOISBRIAND – 22 À 24, CHEMIN DE  
LA GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 107**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 3 octobre 2012 portant le numéro R-12-CU-2241 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne au mur pour le projet « Vitrierie Boisbriand » aux 22 à 24, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 107 et plus amplement décrite à la description et simulation de l'enseigne préparée par Enseignes Image-In, sans titre, datée du 24 novembre 2011, révisée le 18 septembre 2012 (page 1) et le 20 septembre 2012 (page 2) et comportant 2 pages.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-609  
ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNE AU MUR – NETTOYEUR ALAIN – 3016, CHEMIN DE LA  
RIVIÈRE-CACHÉE - ZONE C-2 430**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 septembre 2012 portant le numéro R-12-CU-2229 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Nettoyeur Alain » au 3016, chemin de la Rivière-Cachée, dans la zone C-2 430 et plus amplement décrite aux documents suivants :

- Photographie du local situé au 3016, chemin de la Rivière-Cachée, sur laquelle nous pouvons voir l'enseigne;
- Description de l'enseigne, préparée par Enseigne & Lettrage Désir inc., nommée « Nettoyeur Alain », datée 012 et comportant 1 page;
- Photographies de l'ensemble du bâtiment.

Adoptée



**RÉSOLUTION 2012-11-610  
ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNE AU MUR – SYNERGIE XPRESS – 4600, BOULEVARD DE LA  
GRANDE-ALLÉE - ZONE I-1 479**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 3 octobre 2012 portant le numéro R-12-CU-2239 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Synergie Xpress » au 4600, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone I-1 479 et plus amplement décrite à la description et simulation couleur de l'enseigne, préparées par Enseignes Montréal Néon inc., nommée Élévation graph. Photomontage, datées du 10 mai 2012 et comportant 1 page.. Toutefois, il est recommandé de retirer le mot « International » pour éviter toute confusion.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-611  
ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
ENSEIGNE AU MUR – ATELIER DE BOIS BRILLANT – 22 AU 24,  
CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 107**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 3 octobre 2012 portant le numéro R-12-CU-2240 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « L'atelier de bois « Brillant » aux 22 à 24, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 107 et plus amplement décrite à la description et simulation de l'enseigne, préparées par Enseignes image-In, sans titre, datées du 24 novembre 2011, révisées le 18 septembre 2012 (page 1) et le 20 septembre 2012 (page 2) et comportant 2 pages.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-612  
ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION  
POUR 4 BÂTIMENTS MULTIFAMILIAUX DE TYPE « MAISON EN  
RANGÉE » - RUE PAPINEAU – ZONE R-3 126-1**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 3 octobre 2012 portant le numéro R-12-CU-2242 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour 4 bâtiments multifamiliaux à être

implantés aux 625 à 659 rue Papineau, dans la zone R-3 126-1 plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plans d'architecture préparés par Felice Vaccaro, architecte, datés du 16 août 2011 et portant le numéro de projet A201133 et comprenant les feuilles no : A01, A02, A03, A04, A05, A06, A07, A08, A09;
- Plan projet d'implantation préparé par Jean Paquin, arpenteur-géomètre, daté du 30 août 2011, minute 14261.
- Perspective couleur.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-613  
ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION  
POUR UN AGRANDISSEMENT COMMERCIAL ET D'AMÉNAGEMENT  
PAYSAGER – BOUTIQUE OPTION - 120-130, CHEMIN DE LA GRANDE-  
CÔTE – ZONE C-3 105-1**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 septembre 2012 portant le numéro R-12-CU-2227 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour un agrandissement commercial à être implanté aux 120, 130 chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-3 105-1 plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Une série de plans d'architecture et une implantation, préparés et signés par monsieur André Cousineau, architecte du bureau DCYSA, datés du 4 juillet 2012 et révisés en date du 18 juillet 2012, comprenant les feuillets no : A100, A200, A201, A202, A203, A300, A400, A401, A410, A500, A501, A900, A1000, A1001 et A1002;
- Un plan projet d'implantation (révisé) préparé par Denis Deslauriers, arpenteur-géomètre en date du 13 septembre 2012, minute 14831.

D'approuver le plan d'aménagement paysager nommé « Plan d'aménagement paysager » projet Boutique Option (agrandissement) feuille 1/1, référence 12-221, juillet 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-614  
ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET  
REFUS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – LES ALIMENTS  
O'SOLE MIO INC. – 4600, RUE AMBROISE-LAFORTUNE – ZONE I-1 461**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 29 octobre 2012 portant le numéro R-12-CU-2248 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour le projet Les aliments O'Sole Mio inc. à être implanté au 4600, rue Ambroise-Lafortune dans la zone I-1 461 plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Perspective couleur (vue avant – Ambroise-Lafortune) préparée par Zinno-Zappitelli, architectes, datée du 22 octobre 2012, #08-021;
- Perspective couleur (vue avant – autoroute 15) datée du 20 octobre 2010 et préparée par Zinno-Zappitelli, architectes (Les aliments O'Sole Mio – volumétrie projetée, Ambroise-Lafortune, Boisbriand, Québec);
- Une série de plans d'architecture et un plan d'implantation préparés et signés par Tony Zinno, architecte, portant le numéro de projet 08-02 et révisés en date du 28 octobre-2010, comprenant les feuillets no : A.00, A.100 à A.108, A.200, A.201, A.300 à A.305, A.400 , A.401, A.450, A.451, A.452, A.600 et A.601.

Cette approbation est conditionnelle à :

1. Au dépôt et acceptation par le Service d'urbanisme d'un plan des stationnements conforme à la réglementation;
2. À ce que l'escalier extérieur dans le décroché sur le côté soit camouflé par un mur avec revêtement acrylique et verre comme l'autre escalier;
3. Au dépôt et acceptation par le Service d'urbanisme d'un nouveau plan d'aménagement paysager;

De refuser par conséquent le plan d'aménagement paysager déposé, nommé 211P001-04.dwg, daté de mars 2010;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-615  
REFUS - CONCEPT ARCHITECTURAL ET D'AMÉNAGEMENT  
PAYSAGER – IMMEUBLES HDB-BMO-BANQUE DE MONTRÉAL – 2310,  
BOULEVARD DU FAUBOURG – ZONE C-3 403**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

DE refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 3 octobre 2012 portant le numéro R-12-CU-2245 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le concept architectural et le plan d'aménagement paysager du projet « BMO

Banque de Montréal » à être implanté au 2310, boul. du Faubourg, dans la zone C-2 403, tel que détaillé aux documents suivants :

- 4 perspectives couleur préparées par Groupe Leclerc architecture+design, datées de septembre 2012;
- Une série de plans d'architecture et un plan d'implantation, préparés et signés par monsieur Pierre Leclerc, architecte, daté du 20 septembre 2012, dossier no 12-503 (implantation révisée le 25 septembre 2012), comprenant les feuillets nos : A-101, A-102, A-201, A-202, A-701, A-702, A-801, A-802, A-803, A-804, A-805, A-806 et A-807;
- Un plan d'aménagement paysager (plantation) préparé par CIMA+, daté du 19 septembre 2012.

Adoptée

Madame la conseillère Lyne Levert reprend son siège.

**RÉSOLUTION 2012-11-616  
AUTORISATION - CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MARINGOUINS ET  
DES MOUCHES NOIRES PIQUEUSES - DEMANDE DE CERTIFICAT DE  
CONFORMITÉ**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser G.D.G. Environnement ltée à demander un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour le contrôle biologique des maringouins et des mouches noires piqueuses sur le territoire de la ville de Boisbriand, pour les années 2013 et 2014;

D'autoriser l'émission d'une attestation de conformité attestant que la Ville a obtenu toutes les autorisations requises pour ce projet et que celui-ci ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-617  
MODIFICATION D'UNE RÉSOLUTION - AUTORISATION -  
REMBLAYAGE ET RESTAURATION DE L'ANCIENNE CARRIÈRE  
MATHERS - RUE RIVIÈRE-CACHÉE -**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE modifier la résolution 2012-08-450, adoptée le 21 août 2012, de façon à retirer la condition visant à fournir une garantie bancaire de 50 000 \$, conditionnellement au dépôt d'un acquiescement à jugement par Centre de la Nature Mathers, à la Cour Supérieure au plus tard lors de l'audition prévue le 22 novembre 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-618  
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois d'octobre 2012, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-619  
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant :

Émilie Nadeau-Soucy	Animatrice spécialisée au Service des loisirs à compter du 7 novembre 2012 et ne devant pas dépasser le 20 avril 2013;
Jeffrey Gladu Valérie Landry	Animateurs spécialisés au Service des loisirs à compter du 7 novembre 2012 et ne devant pas dépasser le 29 mars 2013;
Marie-Laurence Mondou-Gauthier	Animatrice spécialisée au Service des loisirs à compter du 7 novembre 2012 et ne devant pas dépasser le 30 mars 2013;
Cyndy Ochoa	Commis aux loisirs au Service des loisirs à compter du 7 novembre 2012 et ne devant pas dépasser le 9 mars 2013, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Geneviève Wérotte	Préposée au Service des loisirs à compter du 7 novembre 2012 et ne devant pas dépasser le 2 mars 2013;
Patrick Talbot	Préposé au Service des loisirs à compter du 7 novembre 2012 et ne devant pas dépasser le 16 mars 2013;

Alexandre Clément	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 7 novembre 2012 et ne devant pas dépasser le 24 août 2013;
Vincent Larose	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 7 novembre 2012 et ne devant pas dépasser le 28 septembre 2013;
Karine Pelletier	Préposée sites et locaux au Service des loisirs à compter du 7 novembre 2012 et ne devant pas dépasser le 6 avril 2013;
Francis Corriveau Olivier Dionne Michael Guimond Olivier Hamel Alexandre Lessard Christopher Nicolas Pier-Luc Primeau Normand Asselin Hugo Beaulieu Marc-André Bédard Renaud Bertrand Alexandre Blackburn Anne-Catherine Côté Samuel Délisle Christophe Déry Jayson Desroches Guertin Kevin Guimond Brian Gunther Jason Kemp Benoit Lafrance Navid Parandeh Maxime Perrier Vincent Picard-Lagacé Daniel Talbot	Préposés sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 19 novembre 2012 et ne devant pas dépasser le 4 mai 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-620  
ENGAGEMENT – PERSONNEL NON SYNDIQUÉ**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'engagement du personnel non syndiqué suivant :

Marie-Ève Vézina	Spécialiste escrime au Service des loisirs à compter du 7 novembre 2012 et ne devant pas dépasser le 7 septembre 2013;
------------------	--

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-621  
ENGAGEMENT D'UN PEINTRE SYNDIQUÉ, RÉGULIER À TEMPS COMPLET – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser l'engagement de monsieur Mathieu Dallaire au poste de peintre syndiqué, régulier à temps complet au Service des travaux publics à compter du 19 novembre 2012.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-622  
CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES, CADRE, PERMANENT À TEMPS COMPLET AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA PAIE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser la création d'un poste de conseiller en ressources humaines, cadre, permanent à temps complet au Service des ressources humaines et de la paie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-623  
SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE – LETTRE D'ENTENTE NO 19  
AMENDÉE - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe ainsi que la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer la lettre d'entente no 19 amendée avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 (SCFP) ayant trait aux personnes salariées auxiliaires.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-624  
MANDAT – ARBITRAGE D'UN GRIEF – POMPIERS 2012-001**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE mandater Me Patrick Choquette des consultants Prévost Fortin D'Aoust et associés inc. pour représenter la Ville lors de l'arbitrage du grief 2012-001 conformément à l'offre de services des consultants Prévost Fortin D'Aoust et associés inc. du 22 octobre 2012.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 160 00 412.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-625  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'AIDE JURIDIQUE –  
GRIEF 2012-001**

ATTENDU le grief collectif 2012-001 déposé par le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Boisbriand;

ATTENDU les réponses écrites des deux paliers de gouvernement précisant la notion d'un pompier volontaire pour fins d'impôts sur le revenu;

ATTENDU que le Syndicat des pompiers et pompières du Québec a donné à ses sections locales le mandat de poursuivre en arbitrage les griefs portant sur les crédits d'impôts pour les pompiers volontaires;

ATTENDU que le grief 2012-001 est porté en arbitrage par la section locale Boisbriand et que des frais importants seront engendrés par la Ville pour la défense du dossier;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand sera la première au Québec à être entendue en rapport avec le présent litige et que la décision de l'arbitre fera jurisprudence en la matière;

ATTENDU que cette décision aura des impacts fiscaux et juridiques pour la Ville de Boisbriand et pour les municipalités du Québec;



EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser madame Chantal Duranceau, directrice du Service des ressources humaines et de la paie, à déposer une demande d'aide financière au « Fonds d'aide juridique » de l'UMQ pour défendre le grief 2012-001.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-11-626**  
**PROGRAMME 0-5-30 – COMBINAISON PRÉVENTION VOLET**  
**« ORGANISATION »**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accepter le plan d'action du comité 0-5-30, volet « organisation » dans le cadre du Programme 0-5-30.

Adoptée

**COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Plan stratégique de la Ville 2012-2016 – A été publié sur le site web de la Ville la semaine dernière ;
- Centre d'excellence sur glace – Document de synthèse sera publié sur le site web de la Ville sous peu ;
- Protection juridique des élus et ex-élus municipaux – Évolution de la jurisprudence en la matière – État des récentes décisions prises par la Ville de Montréal ;
- Commission Charbonneau – Retour sur les récents développements.

**COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**Madame Lyne Levert, District Sanche**

- Bazar de jouets – Dimanche le 11 novembre 2012 à l'école Jean-Jacques-Rousseau;
- Laissez-passer du parc du Domaine Vert – Période de renouvellement.

**Monsieur Gilles Sauriol, District DuGué**

- Dispositions de la Loi sur les cités et villes sur la Protection contre certaines pertes financières liées à l'exercice de fonctions municipales – Souhaite que le nouveau gouvernement provincial prenne des dispositions;

- Articles 15 et 16 de l'ordre du jour – Exprime son inquiétude sur le service que nous sommes susceptibles d'obtenir vu le bas prix soumis par la soumissionnaire retenue;
- Revitalisation du Club Optimiste de Boisbriand – Période de recrutement – Renseignements au Service des loisirs.

#### **Madame Christine Beaudette, District Filion**

- Collecte de sang des Chevaliers de Colomb – Le 26 novembre prochain à la Maison du citoyen et Place de la culture.

#### **Monsieur Patrick Thifault, District Dubois**

- Gala de la SODET – Groupe St-Hubert ayant acquis l'usine de Maître Saladier – Grand Prix Investissement de l'année;
- Projet DCN Aéronautique sur la rue Papineau – Première pelletée de terre;
- 19<sup>e</sup> panier d'épicerie populaire – Demande la générosité de tous les citoyens.

#### **Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau**

- Info Boisbriand – Prochaine édition le 17 novembre 2012 – Sera inclus le calendrier des collectes saisonnières effectuées par la Ville pour la prochaine année;
- Collecte de feuilles – Dernière collecte le 12 novembre prochain;
- Exposition à la bibliothèque de madame Line Beaulieu, artiste peintre;
- Conférence du journaliste Jean-François Lépine – 13 novembre 2012 à 19 h 30 à la Maison du citoyen et Place de la culture;
- Carte de souhaits de la Ville pour décembre 2013 – Concours de photo. La photo retenue sera utilisée pour la carte de souhaits des fêtes;
- Vernissage de madame Luce Lamoureux à la Maison du citoyen et Place de la culture, dimanche le 11 novembre 2012.

#### **Monsieur Denis Hébert, District Labelle**

- 12 novembre 2012 – Inscription gymnastique;
- Club de soccer – Du 20 au 24 novembre 2012 – inscriptions d'hiver;
- Tournoi Atome à l'aréna – 26 novembre 2012;
- Guignolée 2012 – 2 décembre 2012;
- Conférence « Parents débordés / Manque d'énergie », jeudi le 8 novembre 2012.

#### **Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins**

- Brunch du partage – Dimanche le 9 décembre à l'école Jean-Jacques-Rousseau – Invitation à tous;

- Résidents du chemin de la Rivière-Cachée – Demande d'aider la Ville à suivre la situation et aviser en cas de dérapage;
- Commission Charbonneau – Souhaite que les conclusions de la Commission soient constructives pour le bien de la société. Exprime son entière confiance envers le personnel de la Ville où les responsables y sont depuis plus de 20 ans.

#### **Monsieur David McKinley, District Dion**

- Sodarrid – Activité de levée de fonds, le 9 novembre 2012;
- Fête de l'halloween au Centre d'interprétation de la nature – Un franc succès;
- Gala de la SODET – Félicitations aux entreprises finalistes de la Ville;
- Levée de fonds pour Leucan des citoyens de la rue Charlotte-Boisjoly à l'occasion de l'halloween – Félicitations pour le succès de l'initiative.

#### **COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE (suite)**

- Dans le contexte de l'enquête Charbonneau - Réitère sa confiance envers les employés de la Ville et informe la population que les nouvelles mesures implantées progressivement depuis 2010, assurent un meilleur contrôle du coût des et de la qualité des services obtenus ;
- Illumination des arbres devant l'Hôtel de Ville – L'événement sera annoncé dans l'Info Boisbriand ;
- Remercie monsieur Philippe Filion, citoyen de Boisbriand, d'avoir accepté de céder l'emprise de la terrasse Filion qui lui appartenait. Souligne que cette cession mettra un terme à un imbroglio juridique qui dure depuis plusieurs années.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Monsieur Percy Hoffman**  
Article 28

**Monsieur Gilles Godard**  
Articles 42, 36, 38, 53 et 54

**Monsieur Brisson**  
Article 28

**Monsieur Labelle**  
Article 22

**Monsieur Martin Drapeau**  
Articles 5, 7b), 19, 25, 26

**Monsieur Desparois**  
Article 28

**Monsieur Michaud**  
Article 28

**RÉSOLUTION 2012-11-627  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE lever la séance à 23 h 03.

Adoptée

---